

Aide au réaménagement des encours financiers des agriculteurs impactés par la canicule de 2026

REGION HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Réduire le coût financier du réaménagement des encours des exploitations agricoles touchées par les épisodes caniculaires de 2026. Le dispositif vise à préserver leur trésorerie et à les aider à traverser cette période de tension financière dans les meilleures conditions.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les agriculteurs à titre principal, affiliés à la MSA/AMEXA, ainsi que les groupements (GIE, associations ou autres structures) exerçant une activité de production agricole primaire et disposant d'une exploitation située dans les Hauts-de-France.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide concerne les opérations de réaménagement des encours financiers destinées à répondre aux difficultés de trésorerie des exploitations agricoles.

Les opérations éligibles sont :

- les relais de trésorerie à court terme,
- les modulations d'échéances,
- les pauses ou gels de crédit,
- les prêts «Coup Dur».

— Dépenses concernées

Sont pris en charge les frais financiers liés au réaménagement des encours financiers consentis à compter du 15 août 2026.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide correspond à une prise en charge de 50% des frais financiers liés aux opérations éligibles.

Le montant maximal de l'aide est fixé à :

- 5 000 € par bénéficiaire,
- 7 000 € pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande.

L'aide est accordée dans la limite du plafond des [aides de minimis agricoles](#).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le dossier de demande se trouve ci-dessous dans la partie "Fichiers attachés" ou obtenu sur demande auprès de la Direction de l'Agriculture et du Développement rural, à l'adresse suivante : **dagri@hautsdefrance.fr**

Les dossiers complets et signés doivent être réceptionnés par la Région au plus tard **le 30 avril 2027**, à l'adresse suivante :

Monsieur Xavier Bertrand
Président du Conseil régional des Hauts-de-France
Siège de Région
151 avenue du Président Hoover
59555 Lille Cedex

Organisme

REGION HAUTS-DE-FRANCE

- 151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE Cedex
Téléphone : 03 74 27 00 00
Télécopie : 03 74 27 00 05

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande d'aide](#) (14/10/2026 - 0.10 Mo)